Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 06/2008

OBJET :	Pertinence et financement des programmes sur la santé mentale et de lutte contre les dépendances
PROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, mandataire, Première Nation de Shwx'ow'Hamel, C.-B.
COPROPOSEUR(E):	Daniel Pien, Chef, Conseil de la Nation du Lac Simon, Qc
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les communautés des Premières Nations comptent encore un nombre élevé de cas de maladies mentales;

B. Les programmes actuels, tels la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA), le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les Autochtones (PNLAADA) et le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens, ne sont pas suffisamment financés pour pouvoir répondre vraiment aux besoins des communautés;

C. Le Comité consultatif sur la santé mentale, qui est chargé de conseiller la DGSPNI sur les questions relatives à la santé mentale, a élaboré un plan d'action stratégique pour coordonner les programmes actuels et soutenir davantage la formation des ressources humaines dans le domaine de la santé mentale;

D. Certaines régions sont dotées d'un(e) coordonnateur(trice) des Premières Nations dans le domaine de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances, chargé(e) d'offrir du soutien aux communautés dans tous les programmes offerts, mais ce poste n'est pas permanent;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national

E. Le Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens est financé par la DGSPNI et a pour objet d'offrir un soutien direct aux survivants des pensionnats indiens et à leurs familles;

F. Actuellement, les communautés ne bénéficient pas d'un soutien suffisant pour financer la guérison communautaire alors qu'elles s'attendent à une augmentation du nombre de demandes de soutien de la part des survivants et de leurs familles à la suite des excuses formulées par le premier ministre le 11 juin dernier.

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée demandent avec insistance à la DGSPNI de prendre les mesures suivantes :

   a. Accroître la portée de la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones afin d'inclure les soins de suivi destinés aux familles, de l'appliquer à d'autres communautés et de la renouveler après 2010;

   b. accélérer l'examen et le financement des propositions des projets de guérison communautaire dans le cadre du Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens afin de financer au moins la moitié des propositions d'ici la fin de juillet 2008 et l'autre moitié d'ici la fin août 2008 et de ne pas retarder les efforts de guérison dans les communautés;

   c. respecter les méthodes et pratiques traditionnelles de guérison des Premières Nations. Les Premières Nations refusent de déléguer les fonctions, le pouvoir ou la responsabilité de définir les critères de la guérison traditionnelle à la DGSPNI et refusent le financement de tout élément lié aux médecines, à la guérison et aux méthodes traditionnelles;

   d. financer immédiatement des postes à temps plein devenus indispensables au niveau régional, dans le but d'améliorer la communication et la coordination avec les communautés ainsi que la représentation régionale dans le domaine de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances.

2. Les Chefs en assemblée confèrent à l'APN le mandat de soutenir en principe la version préliminaire du Plan d'action stratégique du Comité consultatif sur la santé mentale, tant que les conditions suivantes seront réunies :

   a. Le Comité consultatif sur la santé mentale s'engage par écrit à entamer des discussions avec l'APN afin d'apporter des changements au plan suivant les recommandations des régions;

   b. Les régions qui forment les groupes de discussion des Premières Nations reçoivent aussitôt que possible un financement pour leurs activités;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16 juillet 2008 à Québec (Québec)

c. Au moyen d'un engagement écrit, les organisations provinciales et territoriales des Premières Nations seront chargées d'élaborer les plans régionaux de mise en œuvre du cadre national, avec l'appui de l'APN et de la DGSPNI, et en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national